

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt deux mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Pierre BARUZZI, Marie-Claude CERANA, Anne DALESSIO, Jean-Louis DELBES, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Thierry GALIFOT, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Jérôme LOOSDREGT, Stéphanie MENGOLLI, Claude ORTOLLAND, Michel SALVI

Ont donné procuration : M. Lionel ARGOUD à Michel SALVI
Mme Nicole JOULIA à Philippe DALBON
M. Robert COUPLAIX à Mme Marie-Claude CERANA
Mme Antoinette PALMER à M. Karim DALIBEY

Secrétaire de séance : M. Thierry GALIFOT

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	Date de la convocation :	Date d'affichage de la convocation :	Date d'affichage des délibérations :
22	Vendredi 18 mai 2018	Vendredi 18 mai 2018	Lundi 28 mai 2018

6 - Demande d'attribution du fonds de concours pour la rénovation de l'éclairage public – TEPCV

Dans le cadre des travaux d'amélioration de l'éclairage public de la rue de la Poste, rue des Forges, chemin des Corvées, la commune du Cheylas souhaite solliciter l'attribution d'un fonds de concours auprès de la communauté de communes Le Grésivaudan.

Le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune, conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	
Grands postes de dépenses	Montant HT
Travaux permettant de maîtriser le temps de fonctionnement	19 622 €
Travaux permettant d'améliorer l'efficacité des points lumineux	30 860 €
Travaux permettant de maîtriser la puissance d'éclairage	Intégré
Travaux permettant de prendre en compte des aspects ciel étoilé/biodiversité	
Total HT	50 482€

RECETTES			
Financeurs (hors Grésivaudan)	Montant subventionnable	taux	Montant aides
SEDI	50 482€	15 %	7 572.30€
Autofinancement	50 482€	50 % minimum du reste à charge	21 454.85€
Prêt bancaire			0.00€
Total HT			29 027.15€

Ainsi, Monsieur le Maire propose de demander un fonds de concours à la communauté de communes Le Grésivaudan en vue de participer au financement pour la rénovation de l'éclairage public à hauteur de **21 454.85€**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à demander l'attribution du fonds de concours susvisé auprès de la communauté de communes Le Grésivaudan,
- **CHARGE** Monsieur le maire de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Décision : Adopté à l'unanimité

